



ÉLECTRICITE DE STRASBOURG

Société Anonyme au capital de 71 693 860€

Siège social : 26, boulevard du Président Wilson 67932 STRASBOURG Cedex 9

558 501 912 RCS STRASBOURG

www.es-groupe.fr

INFORMATION FINANCIÈRE 3^{ème} TRIMESTRE 2014

Faits marquants du trimestre écoulé

➤ Evolution des tarifs de gaz naturel : la révision trimestrielle des tarifs règlementés du gaz naturel applicable à ES Énergies Strasbourg se traduit au 1^{er} juillet 2014 par une baisse de 0,02 centime d'euros HT du prix du kWh, soit de -0,3%, et une hausse du prix de l'abonnement mensuel de 1,70 euros HT par mois. Cette évolution résulte, conformément à l'arrêté du 25 juin 2014 (DEVR1413109A), de la formule de calcul de l'évolution du coût d'approvisionnement en gaz d'ES Gaz de Strasbourg entre le 1^{er} avril et le 1^{er} juillet 2014, et impacte de manière positive le chiffre d'affaires.

➤ Evolution des tarifs d'électricité : un nouvel arrêté rétroactif et relatif aux tarifs règlementés de vente de l'électricité concernant les tarifs bleu et jaune pour la période du 23 juillet 2012 au 31 juillet 2013 a été publié au journal officiel du 31 juillet 2014, fixant une nouvelle grille tarifaire et impliquant un complément de facturation pour la période concernée.

Ce nouvel arrêté fait suite à l'annulation partielle le 11 avril 2014 par le Conseil d'Etat de l'arrêté ministériel du 20 juillet 2012, qui prévoyait une augmentation des barèmes pour les tarifs bleu et jaune de 2%, jugée insuffisante par le Conseil d'Etat notamment pour couvrir les coûts de production d'électricité.

➤ Services énergétiques : les forages du projet de géothermie, réalisés par Ecogi - société créée en 2011 en partenariat avec la société Roquette Frères et la Caisse des Dépôts - et finalisés en septembre, confirment le potentiel géothermique du projet. Par conséquent, la phase de réalisation des installations au sol va pouvoir débuter pour rendre ces dernières opérationnelles comme prévu courant 2015.

Faits marquants postérieurs au 30 septembre 2014

➤ Evolution des tarifs de gaz naturel : la révision trimestrielle des tarifs règlementés du gaz naturel applicable à ES Énergies Strasbourg se traduit au 1^{er} octobre 2014 par une baisse du prix du kWh de 0,142 c€ HT, soit une diminution de 2,26%.

➤ Evolution des tarifs d'électricité : au 1^{er} novembre 2014, le mode de calcul des tarifs règlementés de vente d'électricité a été réformé suite au décret du 28 octobre 2014 (DEVR1418153D). Ce décret introduit une nouvelle construction tarifaire basée sur l'empilement des coûts : addition du coût de l'accès régulé à l'électricité nucléaire historique, du coût du complément d'approvisionnement, qui inclut la garantie de capacité, des coûts d'acheminement de l'électricité et des coûts de commercialisation ainsi que d'une rémunération normale de l'activité de fourniture.

Sur la base de cette nouvelle méthode de calcul, les évolutions tarifaires moyennes s'élèvent, au 1^{er} novembre 2014, à +2,5% pour les tarifs bleus résidentiels et les tarifs jaunes, +3,7% pour les tarifs verts et -0,7% pour les tarifs bleu professionnels.

Parallèlement, à compter du 1^{er} novembre 2014, l'arrêté du 30 octobre 2014 (DEVR1425361A) relève de 3,1% en moyenne le tarif de cession de l'électricité qu'EDF applique aux entreprises locales de distribution.

Évolution du chiffre d'affaires du 3^{ème} trimestre 2014

en K€	2014	2013	Variation
Premier trimestre	291 530*	291 467*	0,02%
Deuxième trimestre	190 797	154 585	23,43%
Troisième trimestre	189 444*	137 370*	37,91%
	671 771*	583 422*	15,14%

**chiffres non audités*

A fin septembre, le chiffre d'affaires consolidé du Groupe s'élève à 671,8 M€, en hausse de 15,1% par rapport à fin septembre 2013. Sur le 3^{ème} trimestre 2014, il s'est élevé à 189,4 M€, soit une augmentation de +37,9%.

La forte hausse du chiffre d'affaires sur le 3^{ème} trimestre s'explique principalement par la hausse des ventes d'électricité aux gestionnaires de réseaux afin de leur permettre de sourcer leurs pertes (+123 M€) et par le complément de facturation d'électricité pour la période juillet 2012 / juillet 2013 suite à la publication de l'arrêté en date du 31 juillet 2014 (environ +13M€). Par ailleurs, le chiffre d'affaires réalisé sur le trimestre écoulé par les filiales de services énergétiques est en hausse.